

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-10 du 4 mars 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1130319S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2008-06 du président de l'Établissement français du sang en date du 27 mars 2008 renouvelant M. Francis ROUBINET dans ses fonctions de directeur de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique ;
Vu le marché n° 17B07037 en date du 29 octobre 2007,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis ROUBINET à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, une transaction par laquelle la société HC Forum s'engage à verser une somme de 30 000 € à l'EFS Centre-Atlantique.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 7 mars 2011.

Fait, en deux originaux, le 4 mars 2011.

Le président
de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM